

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

Secrétaire de séance : Baptiste Marjollet

### **► Validation du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 octobre 2018 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

### **► Compte-rendu des délégations du Maire :**

- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise Lardellier pour le site de la halle-préau (garde-corps rampe d'accès 5 000 € H.T et mains courantes 1 780 € H.T). Ces travaux se situent en dehors du marché public.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise Patay pour l'achat d'une table inox et un robinet mélangeur pour la salle polyvalente pour un montant de 571,20 € T.T.C.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis de 650 € pour la sonorisation de la fête du pain 2019 avec l'entreprise Florent Bally.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise Rochetaillée pour un montant de 9 464,30 € H.T pour les panneaux, mâts, plaques et numéros de rue pour l'adressage communal.

### **► Répartition Amendes de police :**

*Ce point a été ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en date du 15 mai 2018 sollicitant l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 316 € au titre de la répartition 2018 des produits des amendes de police pour la réalisation des travaux et aménagements suivants :

- Réfection des trottoirs devant la station multiservices
- Réalisation du plan d'adressage sur la zone rurale

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette subvention.

### **► Décisions modificatives / Budget principal 2018 (section investissements) :**

Le Conseil Municipal, sur propositions de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits nécessaires au paiement et à la régularisation de certaines dépenses avant la fin de l'année 2018 et dont le détail figure ci-dessous :

#### Section d'investissement :

- Compte 020 (Dépenses imprévues)	-	3 360,00 €
- Compte 1641 (Emprunts)	+	1 200,00 €
- Compte 202	+	2 160,00 €

#### Section d'investissement :

- Compte 020 (Dépenses imprévues)	-	11 000,00 €
- Compte 2111 / Opération n° 53	-	10 000,00 €
- Compte 2313 / Opération n° 52	+	21 000,00 €

► **Fixation du forfait communal école et convention OGEC (année scolaire 2018/2019) :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention annuelle établie entre l'OGEC et la Mairie. Cette convention a pour but de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement de l'école.

Après présentation du budget prévisionnel fourni par l'OGEC, Monsieur le Maire ouvre le débat et demande à l'assemblée de se prononcer afin de fixer le forfait communal. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal fixe le forfait communal, pour l'année scolaire 2018/2019, à 550 € par enfant. Ce qui représente un montant de subvention annuelle de 39 050 € pour 71 élèves présents à la rentrée.

► **Fixation des tarifs de la cantine scolaire au 01/01/2019 :**

La commission communale aux affaires scolaires s'est réunie afin de travailler sur l'actualisation du prix des repas cantine. Elle nous présente le coût de revient alimentaire pour un repas (2,16 € en 2017/2018, 2,41 € en 2016/2017), ainsi que le nombre de repas distribués (4 681 en 2017/2018, 4 781 en 2016/2017).

Après avis de la commission, Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix des repas enfants en passant de 4,10 € à 4,20 €. Le tarif des repas adultes est fixé à 4,70 €.

Après débat et vote, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces nouveaux tarifs de repas applicables à partir du 1er janvier 2019.

► **Fixation des tarifs de locations des salles au 01/01/2019 :**

Constatant l'évolution des indices du coût de la construction, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente, de la salle de la cantine et de la salle de cinéma.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs de location pour l'année 2019 présentés ci-dessous.

	<b>Tarifs 2019</b>
<b>Salle de la cantine</b>	87 €
<b>Supplément pour utilisation le lendemain</b>	44 €
<b>Salle de cinéma</b>	61 €
<b>Supplément pour utilisation le lendemain</b>	31 €

	<b>Associations communales</b>	<b>Particuliers de la Commune</b>	<b>Personnes de l'extérieur</b>	<b>Jeunes de la Commune 18 – 20 ans</b>
<b>Location de la salle polyvalente pour les bals publics payants</b>	357 €	Non louée	Non louée	Non louée
<b>Location de la salle polyvalente seule avec utilisation du frigo</b>	61 €	158 €	245 €	76 €
<b>Location de la salle polyvalente avec la cuisine (+ une recharge de gaz)</b>	61 €	245 €	372 €	122 €

Le supplément de tarif pour l'utilisation de la salle polyvalente jusqu'au lendemain est de 122 €.

Le montant de la caution reste fixé à 200 €.

**► Fixation des tarifs concessions cimetière au 01/01/2019 :**

Constatant l'évolution des indices du coût de la construction et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de l'augmentation des tarifs des concessions trentenaires au cimetière qui seront applicables à compter du 01/01/2019.

<b>Columbarium</b>	<b>Achat</b>
Case funéraire trentenaire (2 personnes)	415 €
Jardin du souvenir (dispersion des cendres)	125 €

	<b>Achat</b>	<b>Renouvellement</b>
Concession simple	628 €	180 €
Concession double	888 €	300 €
Concession simple avec ré hausse	730 €	180 €
Concession double avec ré hausse	1 030 €	300 €

**► Approbation de la convention avec le Département (pour déneigement R.D 640) :**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de définir les limites d'intervention sur le réseau routier départemental lors des opérations de surveillance, salage et/ou de déneigement entre le Département du Rhône et la Commune de Longessaigne, ainsi que les conditions financières correspondantes.

Monsieur le Maire demande d'approuver cette convention de mise à disposition établie entre la commune de Longessaigne et de Département du Rhône, d'accepter la proposition du Département d'assurer le déneigement de la RD 640 et de l'autoriser à signer la convention. La prise en charge du Département s'élèvera à 800 € pour l'hivernage 2018/2019.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

**► Délibération pour actualisation de la convention déneigement :**

*Ce point a été rajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.*

Daniel Vermare, adjoint en charge de la voirie, rappelle qu'une convention a été signée entre la Mairie et Mr Edouard Notin, pour réaliser des travaux de déneigement sur le territoire communal.

Compte tenu de la variation des indices de revalorisation, qui ont été prévus et définis antérieurement, la commission voirie propose une augmentation du tarif de cette convention, pour passer le coût horaire de 52,50 à 55,50 € HT. Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité

**► Adressage communal (validation des noms des voiries et espaces publics) :**

La commission Ad'Hoc pour la mise en place de l'adressage communal s'est réunie, à plusieurs reprises, afin de déterminer le nom des voiries de l'ensemble du territoire communal.

Une présentation définitive est faite au Conseil Municipal qui approuve les propositions.

Une annexe ci-jointe liste les noms de rues et espaces publics. La commande a été validée auprès du fournisseur en prévision d'une distribution à la population à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

**► Proposition de location garage / bâtiment Boinon J. :**

*Monsieur Cyril PERRASSE se retire de la salle.*

Vu la demande formulée par Monsieur Cyril PERRASSE.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de louer le garage appartenant à la commune, qui se situe dans le bâtiment BOINON.

Monsieur le Maire explique que cette location serait faite à titre précaire et débiterait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le terme de cette location n'est pas précisément défini car il sera fonction du démarrage des travaux de réhabilitation de ce bâtiment, à savoir dans le courant de l'année 2019.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande et fixe le tarif de la location à 60 € par trimestre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**► Fiscalisation des contributions 2019 (SIEMLY, SIVOS, SYDER) :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la participation communale au SIVOS du collège de Sainte Foy l'Argentière d'un montant de 126,53 € pour l'année 2018, soit assurée comme par le passé, par recouvrement direct sur les contribuables

Pour l'année scolaire 2018-2019, 5 élèves de la commune sont scolarisés au collège.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant de la contribution au Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY) qui s'élève à 1 875,78 € pour l'année 2019, soit 3,06 € par habitant (3 € en 2018). Comme pour les années antérieures, il propose que cette participation soit assurée par recouvrement direct sur les contribuables. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

En l'absence des montants relatifs au Syndicat Intercommunal d'Electricité (pour l'éclairage public et, le conseil en énergie partagé), la décision concernant le SYDER est reportée à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

**► Aides aux activités (animations sportives, centre de loisirs) CCMDL pour l'année 2019 :**

Cette décision est reportée à un prochain Conseil.

**► Convention S.P.A pour l'année 2019 :**

M. le Maire rappelle la convention établie entre la Commune de Longessaigne et la SPA (Société Protectrice des Animaux). Cette convention a pour but de déterminer les conditions et modalités de prise en charge des animaux. En effet, la commune ne disposant pas de fourrière communale, elle confie à la SPA de Lyon et du Sud-Est le soin d'accueillir et de garder les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune, qu'elle a capturé.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette convention pour un coût de 0,40 € par habitant (0,35 € par habitant en 2018), soit un montant de 239,20 € pour l'année 2019 pour 598 habitants.

**► Convention assistance juridique CDG 69 pour l'année 2019 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a recours à la mission d'assistance juridique du Centre de Gestion du Rhône depuis 1995 (mise à disposition de juristes auprès des communes pour répondre à diverses questions). Le coût de la participation communale pour l'année 2019 est fixé à 533 € (contre 521 € en 2018).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette participation.

**► Travaux réhabilitation / local artisanal Salle des Sociétés et mise à disposition du R.A.M :**

Michel Rampon rappelle la demande de mise à disposition de la salle des Sociétés pour le Relais d'Assistantes Maternelles du territoire. Il informe que la demande de subvention auprès de la CAF pour des travaux n'a pas abouti. Après débat, le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux dans le courant de l'année 2019. Une réflexion est en cours pour demander une subvention au Département.

**► Bar-Restaurant : lancement travaux, demandes de subventions, etc... :**

En raison d'un ordre du jour chargé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se réunir très rapidement, lors d'une prochaine réunion fixée au mercredi 19 décembre, pour prendre une décision sur le lancement des travaux de réhabilitation des locaux pour le bar-restaurant, malgré l'attente de réponses aux demandes de subventions.

**► Désignation délégué R.G.P.D (Règlement Général sur la Protection des Données) :**

La décision est reportée au prochain Conseil.

### ► **Compte-rendu de réunions des commissions communales et intercommunales :**

- Salle polyvalente : une réflexion est en cours pour demander une subvention au Département pour un montant estimé à 6 000 € pour la réfection de l'éclairage de la salle polyvalente.
- Commission Bâtiments : Après examen de trois devis présentés pour la signalisation de la place handicapée de la halle-préau et des travaux d'accessibilité, l'entreprise BECmarquage a été retenue pour un montant de 1 818,80 € H.T.
- Alain Chaussende fait le compte-rendu de réunions intercommunales du SYDER et du SIEMLY. Il fait aussi le compte-rendu de la réunion communautaire pour le transfert de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette phase 1 correspond à l'état des lieux des installations des différentes communes.
- PLU : Monsieur le Maire informe que la numérisation au format CNIG a été réalisée par le bureau d'études « Latitude ». Après vérifications par nos soins, le document d'urbanisme pourra être publié sur le site Géoportail, qui sera accessible par tous.

### ► **Questions et informations diverses :**

- Monsieur le Maire nous informe du changement de fournisseur d'électricité, dans le cadre de l'achat groupé avec le SYDER, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 3 ans. Le choix s'est porté sur l'opérateur DIRECT ENERGIE.
- Monsieur le Maire nous informe de l'intervention du SYDER, pour l'installation des lampadaires aux abords de la halle-préau et de modifications de nos installations (séparation du neutre commun et du tableau électrique sur le transformateur église). Les travaux sont en cours.
- Une rencontre est programmée le 28 décembre avec les élus, les agents communaux et les membres des associations communales pour les remercier de leurs diverses actions tout au long de l'année.
- Vœux de la municipalité : la cérémonie aura lieu le dimanche 6 janvier à la salle polyvalente.
- Sac poubelles : la distribution aura lieu au local technique de la halle-préau les 18 et 19 janvier.